

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

08 07 24

L'an 2024, le 15 Juillet 2024 à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien, Maire, M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, Mme COLNOT Christine, Mme OUICI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme Claudine MOREAU, M. LESCUT Franck, Mme Cathy MENET

Représentés par procuration : Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire (par M. Benoit BOUDJEMA), M. HANCHART Gilles (par Sébastien SEGUIN), M. BLARET Jean (par M. Christian LEFEVRE), M. BOURGE Jimmy (par Mme Christine COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Claudine MOREAU) Mme LEMAIRE Christiane (par M. Jacky ROUSSELLE), M. LE FUR Philippe (par Mme MENET Cathy)

Absents excusés : M. PEROT Loïc, M. FORGEZ Pascal, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard, M. LEMMEN Félix

OBJET : Cession du 48 Rue Léo Lagrange

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date de janvier 2022, Monsieur Besnard avait cédé à la ville et pour l'euro symbolique son bâtiment sis 48 rue Léo Lagrange.

L'examen approfondi de cette bâtisse (réalisation des diagnostics amiante et plomb) et de son état qui se dégrade au cours du temps (prolifération d'un champignon), ainsi que l'évolution des réglementations tant thermiques que sécuritaires ne permettent pas à la ville de rénover ni même de démolir ce bâtiment.

En effet, la démolition (qui serait certainement refusé par l'Architecte des Bâtiments de France) de ce style d'habitat situé entre deux autres maisons nécessiterait une technicité dont le coût est évalué à plusieurs centaines de milliers d'euros. D'autre part, la ville n'a pas vocation ni compétence à restaurer l'habitat dégradé des quartiers avesnois.

A ce jour, la ville doit prendre une décision avant que la prise d'un arrêté de mise en sécurité (ex arrêté de péril) ne devienne nécessaire.

C'est pourquoi, dès fin 2023, la ville a cherché à vendre ce bien. Après plusieurs mois d'attente, deux propositions ont été faites dont l'une s'est soldée par un non-lieu.

La seconde émane de Monsieur DROUET,

Aux termes d'une négociation, celui-ci s'est engagé sous la forme d'une convention, à réaliser en urgence les travaux suivants

- Curage du bâtiment
- Mise hors d'air du bâtiment (menuiseries)
- Mise hors d'eau du bâtiment

Ces travaux feront l'objet d'un dépôt de déclaration préalable.

En outre, le bâtiment sera ensuite restauré de manière à constituer un logement décent et salubre et satisfaire à toutes les règles applicables en matière d'urbanisme et de salubrité.

Compte-tenu de ces engagements qui participent à la redynamisation urbaine de ce quartier dégradé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce bien pour le prix de 7000 euros. Ce

prix tient compte de l'urgence et de la nécessité des interventions de mise en sécurité à effectuer qui ne peuvent être menées ni techniquement, ni financièrement par la ville.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié le 16 Juillet 2024